

COMMUNE DE OISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2022

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Date de la convocation : 28/09/2022

Date de l'affichage : 28/09/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 11 PRESENTS : 7

L'an deux mil vingt-deux, le six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de OISY, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUFRENNE Jean-Louis, Maire

Etaient présents : M. DUFRENNE Jean-Louis -- M. TESSON Audry - Mme TESSON Jocelyne--
Mme DUBOIS Marie-Line-- M. MASCRET Damien --M. LAMBRE Olivier - M. MULLER José -

Était absent excusé : - M. DEROUBAIX Patrice donne pouvoir à M. DUFRENNE Jean-Louis
- M. DUBOIS Olivier donne pouvoir à Mme DUBOIS Marie-Line

Étaient absents : M. DELAPLACE Brice - Mme JEAN Zouina

Secrétaire de séance : M. MASCRET Damien

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents

INDEMNITES DE FONCTION DU 1 ER ADJOINT NOUVELLEMENT ELU / 41.2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants :

Vu la délibération 04 juin 2021 relative aux indemnités de fonctions du Maire et des Adjointes ;

Considérant l'élection du nouvel adjoint au 1er rang du tableau des adjoints ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Considérant que le nouvel adjoint prendra la responsabilité dans les domaines des finances et le budget, l'ordonnancement des dépenses et des recettes (émission de titres et de mandats), ainsi que l'urbanisme, à savoir délivrer les permis de construire et les différentes autorisations d'occupation et d'utilisation du sol, encadrer les entrepreneurs et artisans chargés de réaliser des réparations diverses sur l'ensemble de la commune (bâtiments communaux, voirie, espaces verts, contrôles réglementaires diverses et réceptions de travaux réalisés), assistance-formation à l'installation du site internet de la commune, suivre et assurer le bon fonctionnement du secrétariat de mairie et école dans les domaines : protections des données et informatiques.

Vu l'arrêté municipal pris concomitamment au Conseil Municipal, portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat :

- que le nouvel adjoint percevra les mêmes indemnités que l'adjoint précédent
le montant de l'indemnité brute mensuelle sera au taux de 9.9 % . L'indemnité de fonction sera automatiquement revalorisée en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Les indemnités attribuées aux autres élus rémunérées étant inchangées.

FERMAGES PARCELLE ZH 55

Cette parcelle étant louée par le GAEC TESSON

M. TESSON Audry et Mme TESSON Jocelyne ne peuvent prendre part au débat et sont invités à quitter la salle.

De ce fait le quorum n'étant pas atteint la question sera reportée à la prochaine réunion

FERMAGES PARCELLE ZI 27

Cette parcelle étant louée par Mme TESSON Régine

M. TESSON Audry et Mme TESSON Jocelyne ne peuvent prendre part au débat et sont invités à quitter la salle.

De ce fait le quorum n'étant pas atteint la question sera reportée à la prochaine réunion

PARCELLE ZH 57

Monsieur le Maire, n'ayant pas obtenu toutes les informations nécessaires pour débattre sur cette question concernant le droit de passage sur la parcelle communale ZH 57 louée à M. TESSON Audry qui rejoint la parcelle du terrain multisports, la question sera reportée à la prochaine réunion.

RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE SALLE DES FETES /42.2022

Monsieur le Maire propose de remplacer l'éclairage de la salle des fêtes devenu obsolète. Celui-ci serait remplacé par des néons à LED, plus économique.

Il soumet deux devis présentant une prestation identique sur le service et les matériaux

1. Devis de l'établissement VERMEIL A situé à BOUE 02450 : 3 203.14 € HT
2. Devis de Société Marne Technologie située à LAVAQUERESSE : 2054.00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de retenir le devis de la société Marne Technologie

PROJET D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES 2EME TRANCHE RUE DU CANAL DEVIS USEDA / 43.2022

Suite à une délibération du 08 décembre 2021, Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

Enfouissement rue du Canal et Eclairage public et télécom rue du Canal

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 179 386,12 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 109 943,83 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USED A	CONTRIBUTION COMMUNE
<u>Réseau électrique Basse Tension</u>	92 972,93 €	55 783,76 €	37 189,17 €
<u>Réseaux télécom</u>			
Génie civil	39 844,62 €	0,00 €	39 844,62 €
Etude et Câblage cuivre	7 688,07 €	0,00 €	7 688,07 €
<u>Eclairage Public</u>			
Matériel	27 673,60 €	12 000,00 €	15 673,60 €
Réseau	10 756,90 €	1 613,54 €	9 143,37 €
<u>Contrôle technique</u>	450,00 €	45,00 €	405,00
	179 386,12 €	69 442,30 €	109 943,83 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année en cours ou suivante.
- 2) S'engage à verser à l'USED A, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USED A et des travaux réalisés.
- 3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USED A.

PROJET EOLIEN ETP RENEWABLE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une réunion qui a eu lieu en mairie le 06 septembre 2022 en présence de la société ETP Renewable, que le conseil municipal a été invité à y participer.

L'une des parcelles sur laquelle une éolienne pourrait être implantée étant louée par le GAEC TESSON

M. TESSON Audry et Mme TESSON Jocelyne ne peuvent prendre part au débat et sont invités à quitter la salle.

De ce fait le quorum n'étant pas atteint la question sera reportée à la prochaine réunion

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT
PONCTUEL A MAITRE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE OISY ET L'ADICA /
RUE DU MIDI 2EME TRANCHE / 44.2022**

Dans le cadre des travaux de réfection de trottoir rue du Midi et assainissement pluviale VC1 sur 272 ml, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de signer une convention avec l'ADICA pour une prestation d'accompagnement « assistance à la constitution d'un dossier APV » et en fait la lecture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- Accepte de faire appel à l'ADICA pour l'accompagnement de cette procédure
- Autorise le Maire à signer ladite convention

NOEL DU PERSONNEL COMMUNAL / 45.2022

Pour les fêtes de fin d'année, le Maire propose aux membres du conseil municipal de reconduire l'attribution d'une carte cadeau à valoir dans différentes enseignes d'une valeur de 70 € pour chaque employé communal.

Comme chaque année, un pot de fin d'année sera organisé, la date reste à déterminer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de M. le Maire. Une carte cadeau de 70 € sera attribuée à chaque employé.

NOEL DES AINES (65 ans et +) / 46.2022

Comme chaque année, un repas est offert aux aînés de la commune, M. le Maire propose de poursuivre la tradition cette année. Après consultation de divers prestataires M. DEPRET Alexis a été retenu pour le repas et M. Christophe VERIN pour l'animation. Un colis de Noël leur est également offert pour les fêtes de fin d'année, celui-ci sera d'une valeur de 35 € par personne. La distribution des colis aura lieu le 17/12/2022 à partir de 14h00.

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'offrir aux personnes de 65 ans et plus un colis de Noël d'une valeur de 35 €, accepte de reconduire le repas des aînés offert par la municipalité.

QUESTIONS DIVERSES :

-Téléthon : à voir si reconduction de la vente des brioches ou autres formules ; ou remettre un don de 300 euros

- commerce : récupération des clefs le 31/10/2022, pas de réponse pour l'état des lieux

- terrains inoccupés : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de réfléchir sur le devenir de la pâture située derrière le café ainsi que la parcelle des anciens puits Nestlé. Ces parcelles coutent à la commune (taxes foncière et broyages). A voir une location pour la pâture et une vente pour le terrain Nestlé.

N'ayant plus de questions, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire,
M. DUFRENNE J.L.

Le secrétaire,
M. MASCRET Damien